

EXTRAIT DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES ACADÉMICIENS DE LYON

GLATIGNY MATHIEU DE (1697-1742) [FILS CADET]

par Michel Dürr

Mathieu de Glatigny, avocat en parlement et ès cours de Lyon, échevin de cette ville en 1742-1743, est né et a été baptisé à Lyon, paroisse de Sainte-Croix, le 12 mai 1697, fils de Gabriel de Glatigny* Ile du nom, et de Marie Anne Chervin-Rivière. Parrain : Messire Mathieu Delafont le jeune, bourgeois de cette ville : marraine : damoiselle Anne Pestalossi, fille de feu Jean Jacques Pestalossi, aussi bourgeois de cette ville. Il est mort le 15 avril 1742 à Lyon, de la petite vérole selon Pernetti, sans alliance. Il est inhumé le 16 avril, « *dans une des caves de l'église* » de Saint-Pierre-le-Vieux. D'après Pernetti, il fait ses études au collège de Lyon et son droit à Toulouse. « *Par complaisance pour Mr le Président de Fleurieu*, alors prévôt des marchands et son ami intime, il accepta la place d'échevin que la ville lui offrit. Il mourut dans son consulat n'ayant pas encore été marié* ». Dugas (lettre du 22 juin 1721 à M. de Saint Fonds) rapporte que Glatigny le cadet a été mêlé avec « *le jeune de Billy*, à l'exécution de couplets tournant en ridicule la tragédie Agrippa du père Folard** », ce dont ce dernier s'est fâché.

ACADÉMIE

Mathieu de Glatigny est reçu à l'Académie en 1720. Le 12 décembre 1730, il est élu directeur pour 1731. Pernetti (P.) et Bollioud (B.) mentionnent plusieurs de ses interventions : 13 janvier 1728 : *Sur la signification du mot dominus et de domina* (P.; B.). – 6 novembre 1729 : *Sur les mariages des Romains, les cérémonies et les lois des contrats de fiançailles* (P.; B.). – 27 novembre 1731, assemblée publique : *Réponse au discours de son frère aîné* sur la bibliothèque d'Alexandrie*. – 15 décembre 1733 : *Sur l'humeur, ce vice si général qui détermine la plupart des hommes*, discours prononcé le même jour au palais. – 11 décembre 1736 : *Examen du livre* [de Michel Rabardeau] *Optatus gallus, paru en 1640, au sujet du bruit qui courut que le cardinal de Richelieu avait formé le projet de faire s'établir un patriarche en France* (P.; B.). – 26 novembre 1737, assemblée publique : *Sur les lois des Rhodiens adoptées par les Romains* (P.; B.). – 9 décembre 1738 : *Sur une ancienne loi de partage des choses communes* (P.; B.). – 24 septembre 1739, assemblée publique : *Discours sur les cérémonies de mariage chez les Romains*. – 5 décembre 1741 : *Sur les devoirs des affranchis envers leurs patrons* (P. et B.). – s.d. : *Discours relatif aux fonctions du Consulat* (B.).

BIBLIOGRAPHIE

Pernetti. – Bollioud. – Dumas. – Saint Fonds et Dugas.